

DynaM – Release 13.03.2012

Info: ONSS: Peter Vets • Tel. 02 509 31 43 • [peter.vets@onss.fgov.be](mailto:peter.vets@onss.fgov.be)  
HIVA: Caroline Vermandere • Tel. 016 32 33 17 • [caroline.vermandere@hiva.kuleuven](mailto:caroline.vermandere@hiva.kuleuven)  
Karen Geurts • Tel. 016 32 33 78 • [karen.geurts@hiva.kuleuven.be](mailto:karen.geurts@hiva.kuleuven.be)

## Dynamiques sur le marché de l'emploi belge . Juin 2007 - juin 2010

L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le résultat net de la croissance ou de la diminution des emplois auprès de chaque employeur. Pour la création et la destruction d'emplois, on examine par entreprise si le nombre de postes de travail a augmenté ou diminué pendant la période de référence. Avec ces chiffres dynamiques, il est possible de déterminer quelles entreprises ont été sur une base annuelle en expansion ou bien en contraction, quelle est la part des employeurs débutants dans la création d'emplois ainsi que la perte en postes de travail due aux employeurs sortants, à savoir les entreprises n'occupant plus de travailleurs salariés.

Par rapport au release précédent, l'application DynaM a été **étendue suivant trois axes**:

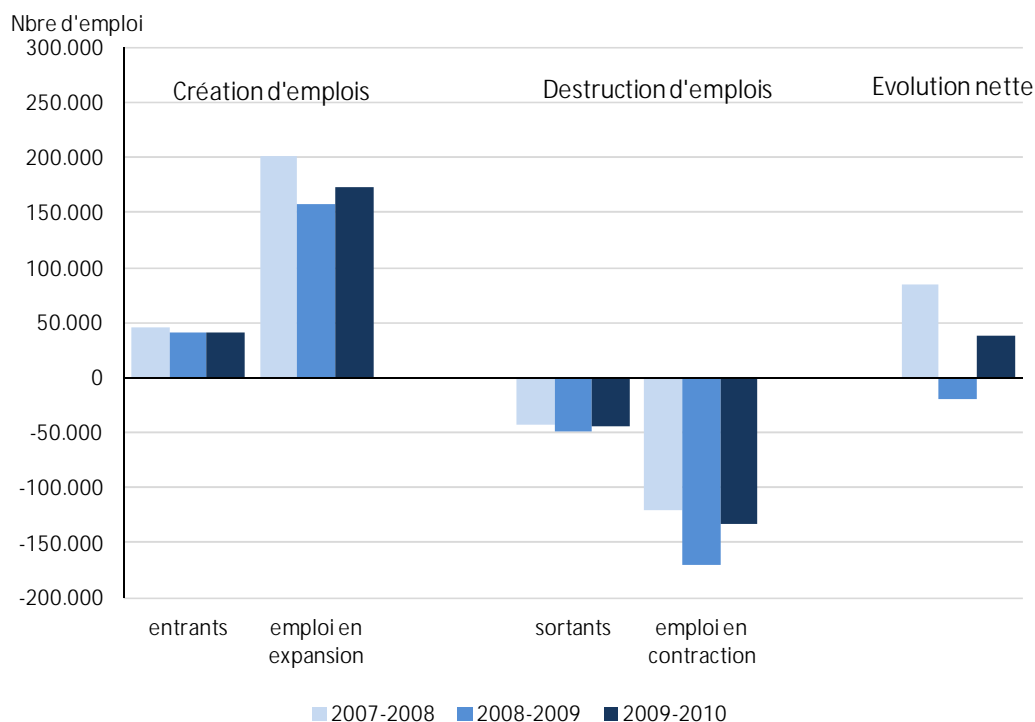
- les employeurs des autorités provinciales et publiques locales (relevant de l'ONSSAPL) sont repris dans le champ d'application. Les chiffres DynaM reprennent dès lors 100,0% des employeurs et 99,9% de l'emploi salarié<sup>1</sup>.
- les données DynaM sont complétés avec celles concernant la période 2007-2008, ce qui fait que DynaM couvre actuellement la période 2007-2010.
- la dimension géographique a été approfondie, élargissant les possibilités d'analyse jusqu'au niveau provincial, voire de l'arrondissement.

### 1. Les chiffres essentiels

Entre juin 2009 et juin 2010, quelque 215.300 emplois ont été **créés** au sein d'entreprises en expansion et chez des employeurs qui démarraient leur activité alors que 177.400 **destructions** d'emploi étaient enregistrées dans des entreprises en contraction ou n'occupant plus de personnel. En conséquence, les statistiques de l'emploi ont montré une modeste croissance nette de l'ordre de 1% ou +37.900 emplois après une diminution de l'emploi enregistrée pendant les années de crise 2008 et 2009. Cette croissance est nettement plus petite que celle dans la période juste avant la crise dans laquelle la croissance était considérable. Ceci résulte de deux tendances, la création d'emplois qui était encore plus faible et le nombre des emplois supprimés qui était plus élevé que dans la période 2007-2008.

<sup>1</sup> Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1.150 postes de travail).

**Graphique 1 Création et destruction d'emplois en Belgique (juin 2007 - juin 2010)**



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

\* Les chiffres se rapportent à tous les postes de travail des employeurs assujettis à la sécurité sociale belge.  
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

- **Employeurs en expansion et en contraction**

Pendant la période 2009-2010, les créations d'emplois ont été principalement le fait d'**entreprises en expansion**: on leur doit 173.600 nouveaux emplois, ce qui traduit une forte reprise après la diminution du volume de créations d'emplois observée pendant la crise, mais qui est encore loin en dessous le niveau élevé de création d'emplois enregistré dans la période 2007-2008. L'augmentation du nombre d'emplois créés fut la conséquence, d'une part, d'un plus grand nombre d'entreprises en expansion et, d'autre part, d'une croissance moyenne par employeur plus élevée.

En 2010, 133.000 emplois ont été supprimés dans les **entreprises en contraction**. Ces pertes d'emplois sont en net recul par rapport à la récession de 2009 et se rapproche du niveau de pertes d'emploi enregistré dans la période 2007-2008. En 2010, les employeurs ont été beaucoup moins nombreux à revoir leurs effectifs à la baisse et ceux qui ont dû s'y résoudre ont supprimé, en moyenne, moins d'emplois qu'en 2009.

**Tableau 1 Totaux des créations et destructions d'emplois en Belgique (juin 2007 - juin 2010)**

	Nombre d'emplois			Taux de création/destruction d'emplois		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<i>Création d'emplois</i>	247 501	198 422	215 303	6,6	5,2	5,7
Emploi en expansion	201 735	157 455	173 550	5,4	4,2	4,6
Entrants	45 766	40 967	41 753	1,2	1,1	1,1
<i>Destruction d'emplois</i>	163 303	218 272	177 398	4,4	5,8	4,7
Emploi en contraction	120 526	169 674	133 043	3,2	4,5	3,5
Sortants	42 777	48 598	44 355	1,1	1,3	1,2
<i>Évolution nette</i>	84 198	-19 850	+37 905	+2,2	-0,5	+1,0

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

- Impact des employeurs entrants et sortants en matière d'emploi

En 2009 et 2010, 24.600 entreprises et organisations ont **débuté une activité d'employeur**. Ensemble, elles ont créé 41.800 emplois, soit 20% du nombre total d'emplois créés. Le **pourcentage des employeurs entrants** (la proportion de nouveaux employeurs par rapport au nombre total d'employeurs actifs) s'est élevé à 10,0%.

En 2010, 24.000 employeurs ont **cessé d'employer** du personnel. Il en a résulté 44.400 suppressions d'emplois, soit un quart du nombre total de destructions d'emplois. Le **pourcentage des employeurs sortants** a atteint 9,8%.

La période de crise et la période de reprise semblent avoir peu influencé le nombre des employeurs sortants (voir aussi Geurts, 2010<sup>2</sup>). Il n'y a que les pertes d'emplois consécutives à des cessations d'activités qui ont augmenté pendant la période de crise, tout en diminuant en 2010. Cela est dû au fait que la crise a vu plus de moyennes et grandes entreprises cesser leurs activités. Le nombre de nouveaux employeurs a diminué considérablement dans la période 2008-2009 et ne reprend que légèrement en 2009-2010.

**Tableau 2 Employeurs entrants et sortants en Belgique (juin 2007 - juin 2010)**

	Nombre d'employeurs			Taux de création/destruction d'emplois		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Employeurs entrants	26 416	24 531	24 587	10,8	10,0	10,0
Employeurs sortants	24 129	24 865	24 018	9,8	10,1	9,8

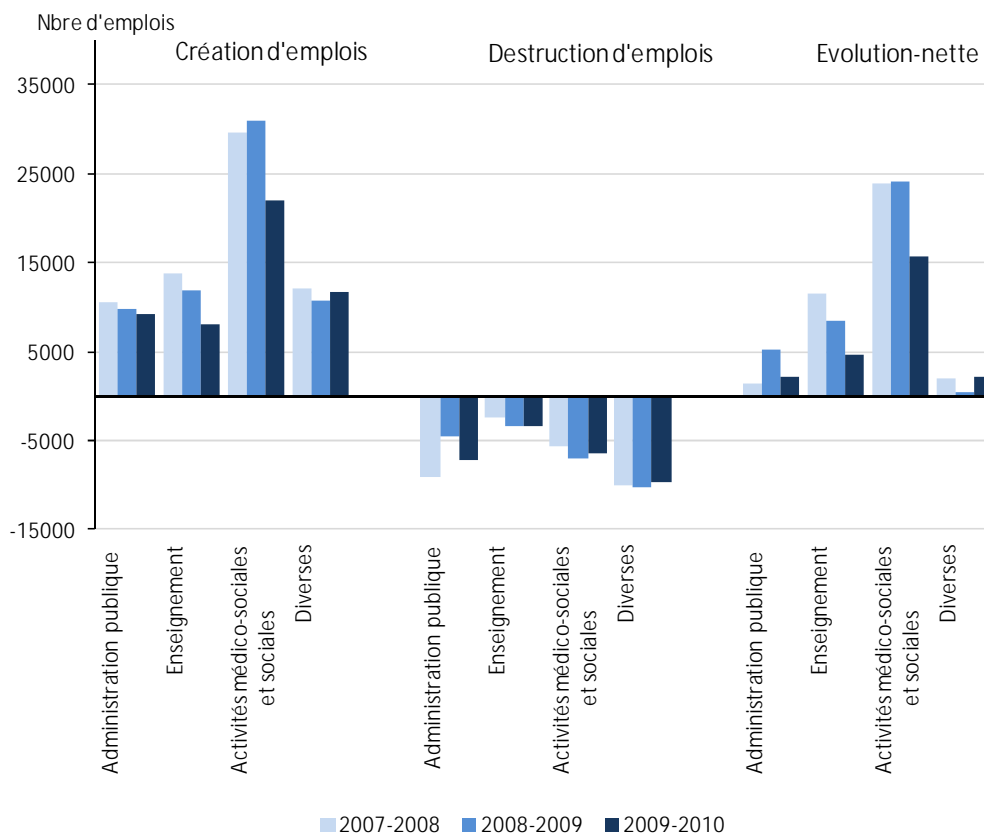
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

## 2. Création et destruction d'emplois dans le secteur public

L'élargissement du champ d'application de DynaM avec les employeurs des autorités publiques provinciales et locales déclarés à l'ONSSAPL, comble la lacune dans les données DynaM en ce qui concerne le secteur public. C'est la raison pour laquelle le secteur des services non-commerciaux est mis en évidence dans ce paragraphe.

<sup>2</sup> Geurts K. (2010), Jobcreatie en -destructie tijdens de crisis. Een beschrijving op basis van innovatieve data, voir [www.dynam-belgium.org](http://www.dynam-belgium.org) > Publications.

**Graphique 2 Créations et destructions d'emplois dans les services non-commerciaux (juin 2009 - 2010, Belgique)**



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

L'ajout des données ONSSAPL fait augmenter le nombre d'employeurs et le nombre d'emplois principalement dans le secteur "Administration publique" (employeurs: +200%, emplois: +130%) et le secteur "Activités médico-sociales et sociales" (employeurs: +0,5%, emplois: +10%). C'est surtout dans le secteur "Administration publique" que l'on remarque l'influence de l'intégration des données de l'ONSSAPL sur la dynamique des emplois. Pour la période 2009-2010, l'intégration de ces données n'y change guère le taux de destruction des emplois, tandis le taux de création d'emplois double, à tel point que l'évolution nette des emplois y devient positive.

Le graphique 2 reprend la création et la destruction d'emplois dans le secteur des services non-commerciaux sur la base de données complétées. La création d'emplois dans l'ensemble du secteur public est nettement plus élevée que la destruction d'emplois tout au long de la période, ce qui conduit à une croissance nette des emplois. Plus que les facteurs conjoncturels, ce sont les tendances sociales et les décisions politiques qui sont ici déterminantes.

La tendance est surtout très marquée dans le secteur des activités médico-sociales et sociales: la perte d'emplois se limite sur base annuelle à 5.000 unités. Par contre, au cours des périodes 2007-2008 et 2008-2009 autour de 30.000 emplois ont été créés. Dans la période 2009-2010, le nombre de nouveaux emplois retombe à 20.000, mais ceci est surtout la conséquence de la requalification de l'emploi dans le système des titres-service (un plus grand part de ces emplois est repris au sein des services commerciaux).

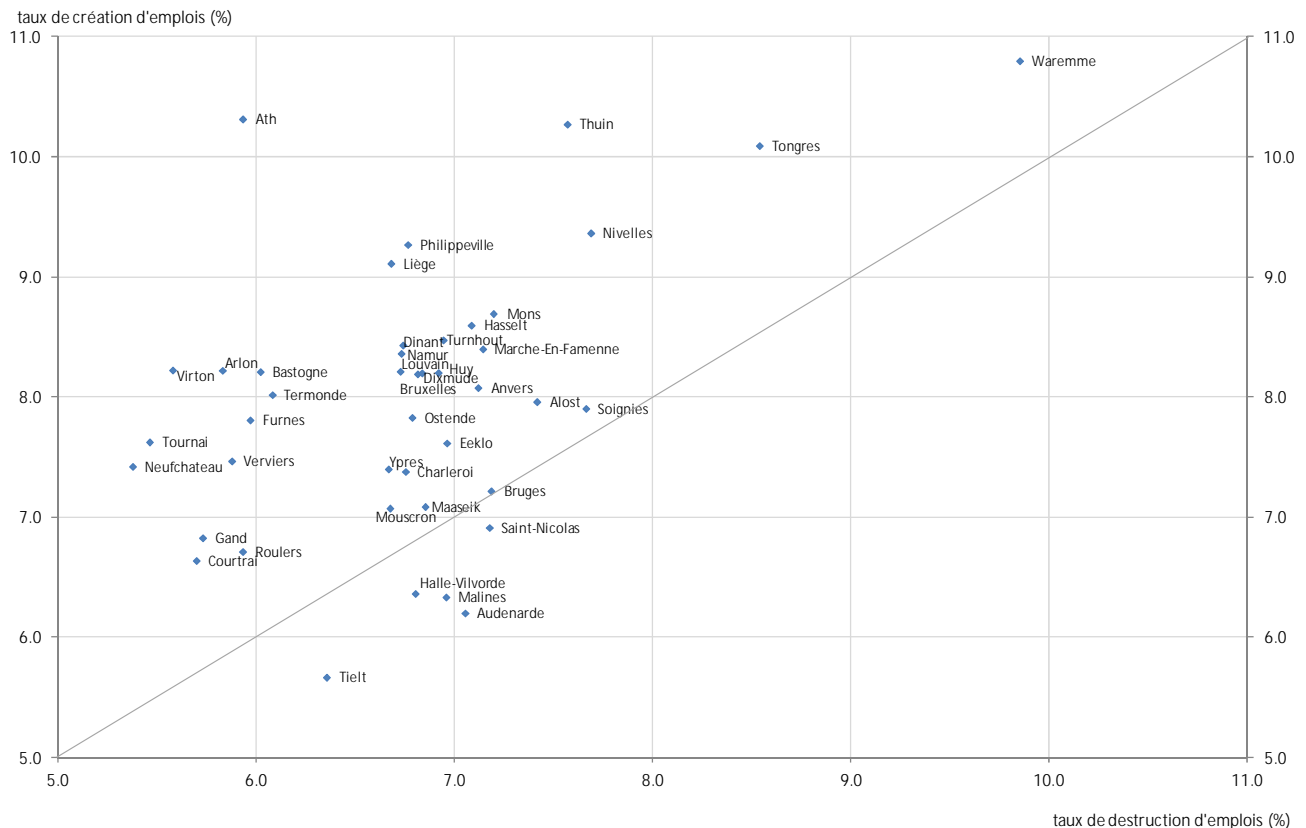
### 3. A approfondissement de la dimension géographique

Les créations et suppressions d'emplois sont calculées au niveau de l'entreprise et constituent le résultat net des recrutements et des licenciements intervenus au sein d'une entreprise. La plupart des employeurs (99%) sont "**monorégionaux**": tous leurs travailleurs sont occupés dans une seule région. La création et la destruction d'emplois peuvent donc être affectées à cette région. Il existe cependant un groupe restreint d'entreprises, généralement de grande taille, qui sont actives dans plusieurs régions (1% du nombre d'employeurs, 34% du nombre total d'emplois). La progression ou la régression de l'emploi chez ces employeurs "**plurirégionaux**" ne peut pas être répartie selon un critère régional. C'est pourquoi une distinction est établie entre employeurs monorégionaux et plurirégionaux.

L'innovation qui est introduite, est la possibilité d'affiner les analyses des créations et destructions d'emplois jusqu'au niveau des arrondissements. La plupart des employeurs (97%) occupent du personnel dans un seul arrondissement. Les petites entreprises y sont surreprésentées (ces employeurs comptent 56% de l'emploi). Comme l'emploi connaît une dynamique plus importante dans les petites entreprises, les taux de créations et destructions d'emplois de ces employeurs se trouvent, pour chaque arrondissement, bien au-dessus de la moyenne Belge.

Ce sont principalement les grands employeurs qui possèdent des établissements dans plusieurs arrondissements. Comme les dynamiques de création et de destructions d'emplois ne peuvent pas être localisées un seul arrondissement, ces entreprises ne sont pas retenues pour les analyses sous-régionales. Cela ne concerne que 3% des employeurs, mais qui, vue leur taille, occupent toutefois 44% des travailleurs.

**Graphique 3 Taux de créations/destructions d'emplois par arrondissement de l'employeur (2009-2010, Belgique)**



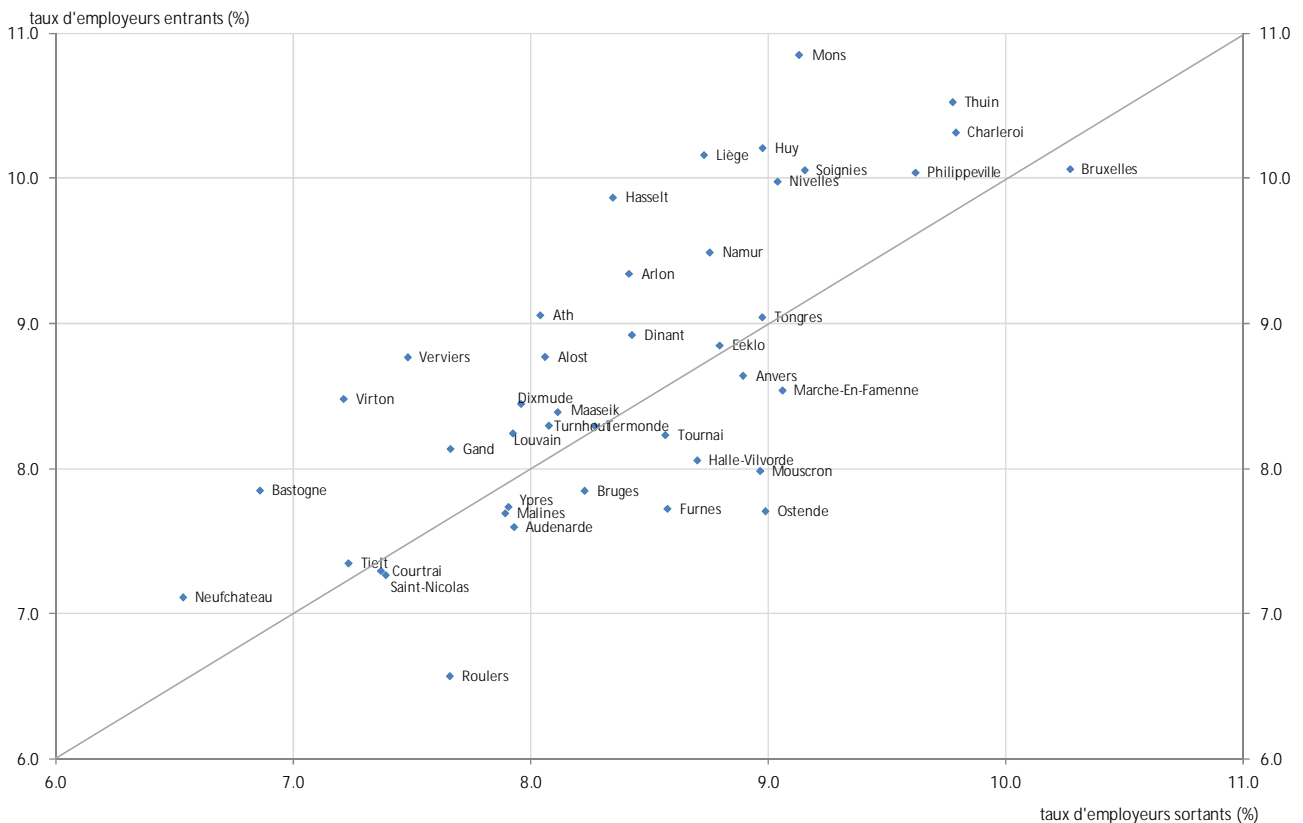
Rem: cette graphique reprend uniquement les employeurs n'occupant du personnel que dans un seul arrondissement (**97%** de tous les employeurs, **56%** de tous les travailleurs)

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Le graphique 3 reprend les taux de création et de destruction d'emploi suivant l'arrondissement de l'employeur (uniquement pour les employeurs n'occupant du personnel que dans un seul arrondissement). La ligne diagonale indique que la création et la destruction d'emplois sont en équilibre, autrement dit que l'évolution nette de l'emploi est stable. Dans les arrondissements qui se retrouvent au-dessus de la diagonale, la création d'emplois est plus importante que la destruction d'emplois, ce qui signifie que le solde de l'évolution des emplois est positif. En 2009-2010, la plupart des arrondissements étaient dans ce cas. Néanmoins, certains arrondissements se trouvaient en dessous de la diagonale: Tielt, Audenarde, Malines Halle-Vilvorde et Saint-Nicolas.

Un autre indicateur pertinent est le taux d'employeurs entrants et le taux d'employeurs sortants par arrondissement. Le graphique 4 reprend le nombre d'entreprises qui débutent une activité d'employeur ou qui l'ont cessée par rapport au nombre total d'employeurs actifs dans l'arrondissement (comme précédemment uniquement les employeurs n'occupant du personnel que dans un seul arrondissement). La ligne diagonale est le lieu où le nombre d'employeurs reste stable, le nombre d'employeurs entrants et sortants étant égaux. Les arrondissements placés au dessus de la diagonale connaissent plus d'employeurs entrants que d'employeurs sortants et par conséquent une croissance du nombre total des employeurs. Par contre, les arrondissements en dessous de la diagonale enregistrent plus d'employeurs sortants que d'employeurs entrants et donc une contraction du nombre total.

**Graphique 4 Taux d'employeurs entrants/sortants selon l'arrondissement de l'employeur (2009-2010, Belgique)**



Rem: cette graphique reprend uniquement les employeurs n'occupant du personnel que dans un seul arrondissement (97% de tous les employeurs, 56% de tous les travailleurs)

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Un autre indicateur pertinent est le taux d'employeurs entrants et le taux d'employeurs sortants par arrondissement. Le graphique 4 reprend le nombre d'entreprises qui débutent une activité d'employeur ou qui l'ont cessée par rapport au nombre total d'employeurs actifs dans l'arrondissement (comme

DYNAM-BELGIUM.ORG

précédemment uniquement les employeurs n'occupant du personnel que dans un seul arrondissement). La ligne diagonale est le lieu où le nombre d'employeurs reste stable, le nombre d'employeurs entrants et sortants étant égaux. Les arrondissements placés au dessus de la diagonale connaissent plus d'employeurs entrants que d'employeurs sortants et par conséquent une croissance du nombre total des employeurs. Par contre, les arrondissements en dessous de la diagonale enregistrent plus d'employeurs sortants que d'employeurs entrants et donc une contraction du nombre total.

## Annexe

**Tableau B1 Création et destruction d'emplois suivant la taille de l'entreprise - Belgique (données annuelles)**

*Nombre d'emplois*

	Création brute d'emplois			Destruction brute d'emplois			Evolution nette		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<i>Total</i>	247 501	198 422	215 303	163 303	218 272	177 398	84 198	-19 850	37 905
< 5 emplois	62 398	57 409	57 961	54 489	55 739	53 092	7 909	1 670	4 869
5-9 emplois	29 165	25 352	27 147	23 335	25 097	23 559	5 830	255	3 588
10-19 emplois	27 451	22 900	22 816	19 292	22 501	20 812	8 159	399	2 004
20-49 emplois	33 237	26 325	25 945	20 382	26 590	22 433	12 855	-265	3 512
50-99 emplois	19 826	15 409	15 155	8 973	14 379	11 220	10 853	1 030	3 935
100-199 emplois	15 629	12 247	13 113	7 079	12 405	9 924	8 550	-158	3 189
200-499 emplois	15 109	10 614	11 173	7 739	13 222	11 265	7 370	-2 608	-92
500-999 emplois	9 805	6 512	10 474	2 701	7 515	5 293	7 104	-1 003	5 181
1 000+ emplois	34 881	21 654	31 519	19 313	40 824	19 800	15 568	-19 170	11 719

*Taux par rapport à l'emploi total dans la classe de taille*

	Taux de création d'emplois			Taux de destruction d'emplois			Evolution nette		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<i>Total</i>	6,6	5,2	5,7	4,4	5,8	4,7	2,2	-0,5	1,0
< 5 emplois	22,0	20,3	20,4	19,3	19,7	18,7	2,8	0,6	1,7
5-9 emplois	13,6	11,8	12,5	10,9	11,7	10,9	2,7	0,1	1,7
10-19 emplois	11,2	9,3	9,3	7,9	9,1	8,5	3,3	0,2	0,8
20-49 emplois	8,5	6,7	6,7	5,2	6,8	5,8	3,3	-0,1	0,9
50-99 emplois	7,1	5,5	5,4	3,2	5,1	4,0	3,9	0,4	1,4
100-199 emplois	5,5	4,2	4,3	2,5	4,2	3,3	3,0	-0,1	1,1
200-499 emplois	3,8	2,7	2,9	2,0	3,4	2,9	1,9	-0,7	0,0
500-999 emplois	3,7	2,5	4,0	1,0	2,8	2,0	2,7	-0,4	2,0
1 000+ emplois	2,5	1,5	2,2	1,4	2,9	1,4	1,1	-1,4	0,8

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

DYNAM-BELGIUM



**Tableau B2 Création et destruction d'emplois d'après la localisation des employeurs - Belgique (données annuelles)**

<i>Nombre d'emplois</i>									
	Création brute d'emplois			Destruction brute d'emplois			Evolution nette		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Total</b>	247 501	198 422	215 303	163 303	218 272	177 398	84 198	-19 850	37 905
<b>Employeurs monorégionaux</b>									
Région de Bruxelles-cap.	28 437	25 177	25 834	19 736	22 856	21 534	8 701	2 321	4 300
Région flamande	122 942	102 366	102 537	85 310	106 638	92 317	37 632	-4 272	10 220
Région wallonne	59 548	50 172	52 573	38 174	45 523	41 282	21 374	4 649	11 291
<b>Employeurs plurirégionaux</b>									
Bruxelles et Flandre	9 661	7 941	5 994	2 340	5 261	4 332	7 321	2 680	1 662
Bruxelles et Wallonie	3 521	1 952	3 597	1 821	3 706	3 794	1 700	-1 754	-197
Flandre et Wallonie	8 228	3 091	3 036	951	2 142	1 561	7 277	949	1 475
Dans les 3 régions	15 164	7 723	21 732	14 971	32 146	12 578	193	-24 423	9 154

*Taux par rapport à l'emploi total en fonction de la répartition régionale des employeurs*

	Taux de création d'emplois			Taux de destruction d'emplois			Evolution nette		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Total</b>	6,6	5,2	5,7	4,4	5,8	4,7	2,2	-0,5	1
<b>Employeurs monorégionaux</b>									
Région de Bruxelles-cap.	8,7	7,8	8,2	6,0	7,1	6,8	2,7	0,7	1,4
Région flamande	8,2	6,8	6,8	5,7	7,0	6,1	2,5	-0,3	0,7
Région wallonne	9,0	7,4	7,8	5,8	6,8	6,1	3,2	0,7	1,7
<b>Employeurs plurirégionaux</b>									
Bruxelles et Flandre	2,9	2,4	1,8	0,7	1,6	1,3	2,2	0,8	0,5
Bruxelles et Wallonie	3,4	2,0	3,4	1,8	3,8	3,6	1,6	-1,8	-0,2
Flandre et Wallonie	4,9	1,8	1,8	0,6	1,2	0,9	4,3	0,5	0,9
Dans les 3 régions	2,3	1,2	3,2	2,3	4,8	1,9	0,0	-3,7	1,4

**Tableau B3 Création et destruction d'emplois suivant l'activité économique de l'employeur - Belgique  
(données annuelles)**

*Nombre d'emplois*

	Création brute d'emplois			Destruction brute d'emplois			Evolution nette		
	2007-2009	2008-2009	2009-2010	2007-2009	2008-2009	2009-2010	2007-2009	2008-2009	2009-2010
Total	247 501	198 422	215 303	163 303	218 272	177 398	84 198	-19 850	37 905
Agriculture, sylviculture et pêche	3 521	4 836	3 817	4 115	2 912	3 674	-594	1 924	143
Industries extractives - Industries manufacturières - Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau - Gestion des déchets	28 847	17 078	16 395	24 283	42 526	33 210	4 564	-25 448	-16 815
Construction	23 985	19 630	20 832	19 144	22 273	20 173	4 841	-2 643	659
Commerce - Transports et entreposage - Hébergement et restauration	72 875	59 796	62 390	58 885	67 486	59 832	13 990	-7 690	2 558
Information et communication	7 834	5 370	4 543	3 879	6 552	6 400	3 955	-1 182	-1 857
Activités financières et d'assurance	5 316	4 142	3 698	4 128	5 561	6 036	1 188	-1 419	-2 338
Activités immobilières	2 051	1 745	1 899	1 256	1 581	1 614	795	164	285
Services administratifs, de soutien et spécialisés	36 943	22 528	50 705	20 401	44 432	20 090	16 542	-21 904	30 615
Administration publique et enseignement	24 467	21 575	17 294	11 541	7 758	10 430	12 926	13 817	6 864
Activités médico-sociales et sociales	29 652	30 947	22 013	5 707	6 898	6 347	23 945	24 049	15 666
Arts, spectacles et activités récréatives - Autres services - Divers	12 010	10 775	11 717	9 964	10 293	9 592	2 046	482	2 125

*Taux par rapport à l'emploi total dans l'activité économique*

	Taux de création d'emplois			Taux de destruction d'emplois			Evolution nette		
	2007-2009	2008-2009	2009-2010	2007-2009	2008-2009	2009-2010	2007-2009	2008-2009	2009-2010
Total	6,6	5,2	5,7	4,4	5,8	4,7	2,2	-0,5	1,0
Agriculture, sylviculture et pêche	19,1	25,3	19,1	22,3	15,3	18,4	-3,2	10,1	0,7
Industries extractives - Industries manufacturières - Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau - Gestion des déchets	4,8	2,9	2,9	4,1	7,2	5,8	0,8	-4,3	-3,0
Construction	11,4	9,2	9,8	9,1	10,5	9,5	2,3	-1,2	0,3
Commerce - Transports et entreposage - Hébergement et restauration	9,1	7,2	7,5	7,4	8,1	7,2	1,8	-0,9	0,3
Information et communication	9,5	5,4	4,7	4,7	6,6	6,6	4,8	-1,2	-1,9
Activités financières et d'assurance	3,9	3,0	2,8	3,0	4,0	4,6	0,9	-1,0	-1,8
Activités immobilières	14,6	11,7	9,9	8,9	10,6	8,4	5,7	1,1	1,5
Services administratifs, de soutien et spécialisés	9,1	5,6	11,3	5,1	11,1	4,5	4,1	-5,5	6,8
Administration publique et enseignement	2,6	2,4	1,9	1,2	0,9	1,1	1,4	1,5	0,8
Activités médico-sociales et sociales	6,9	6,8	5,1	1,3	1,5	1,5	5,6	5,3	3,6
Arts, spectacles et activités récréatives - Autres services - Divers	10,5	9,7	10,2	8,7	9,2	8,4	1,8	0,4	1,9

## Définitions et méthode

Ce release contient les données annuelles portant sur la création et la destruction d'emplois et sur les employeurs entrants et sortants en Belgique.

Le texte ci-dessous reprend les définitions utilisées et une brève description de la méthode. Pour plus de détails, consulter la page Méthode: [dynam-belgium.org/Methode](http://dynam-belgium.org/Methode)

- **Source des données**

Les chiffres DynaM sont issus de bases de données administratives, gérées par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Les chiffres DynaM couvrent 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1.150 postes de travail).

- **Unités statistiques**

**Employeur:** un **employeur** est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés).

**Poste de travail/emploi:** repose sur le dénombrement des travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

- **Définitions**

**Création d'emplois:** augmentation du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année  $t-1$  - 30 juin année  $t$ ) est supérieur à celui au début de la période. La création d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

**Destruction d'emplois:** diminution du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année  $t-1$  - 30 juin année  $t$ ) est inférieur à celui au début de la période. La destruction d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

**Employeur entrant:** nouvel employeur qui ne dispose d'aucun emploi au début du trimestre et d'au moins un emploi à la fin du trimestre. La réactivation d'employeurs "dormants", c.-à-d. des employeurs qui durant une période limitée (4 trimestres ou moins) n'emploient pas de salariés et, après celle-ci, en recrutent de nouveaux, ne sera pas considérée comme l'arrivée d'un nouvel employeur. Les entreprises issues d'une fusion, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise ne sont pas considérés comme employeurs entrants.

**Employeur sortant:** entreprise qui occupait du personnel et qui n'en occupe plus. Les employeurs qui disparaissent suite à une fusion, une scission ou un changement de numéro d'entreprise ne sont pas pris en considération.

- **Méthode**

L'élaboration des chiffres et indicateurs portant sur la création/destruction d'emplois et les employeurs entrants/sortants repose sur une méthodologie validée scientifiquement, utilisant le couplage d'enregistrements. Le but de ce couplage d'enregistrements est de reconstituer l'historique de chaque entreprise. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante pour réaliser un tel couplage d'enregistrements en s'appuyant sur la disponibilité des relations entre employeurs et travailleurs (Geurts &

Vets, 2011). La méthode de calcul de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996) pour la création et destruction d'emplois est adoptée.

- [Références](#)

EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.

Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge / London.

Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.

## Plus d'infos

Pour plus d'informations, procédez de la manière suivante:

§ En ce qui concerne la source des données et les statistiques de base

ONSS - Direction des Statistiques: Peter Vets • Tél. 02 509 31 43 • [peter.vets@onss.fgov.be](mailto:peter.vets@onss.fgov.be)

§ En ce qui concerne la méthodologie et les indicateurs

HIVA: Karen Geurts • Tél. 016 32 33 78 of 0478 30 32 83 • [karen.geurts@hiva.kuleuven.be](mailto:karen.geurts@hiva.kuleuven.be)